



Administration communale
de
N O M M E R N

AVIS EN MATIERE D'URBANISME

Modification ponctuelle du Plan d'aménagement particulier « Quartier existant » (PAP QE) Rue Principale à Schrondweiler

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que par décision du 2 mars 2022, le collège des bourgmestre et échevins a introduit en procédure d'adoption un **projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » PAP QE BEP concernant des fonds sis à Schrondweiler, Rue Principale.**

Ledit projet est déposé à l'inspection du public à la maison communale pendant les heures d'ouverture pendant le délai de trente jours, soit du 3 mars au 1^{er} avril 2022 inclusivement. Le projet de modification ponctuelle du PAP QE peut également être consultée sur le site internet de la commune de Nommern (www.nommern.lu) sous la rubrique « Actualités ». Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Sous peine de forclusion, les observations et objections contre le projet en cause doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le prédit délai de trente jours, soit jusqu'au 1^{er} avril 2022 au plus tard.

Nommern, le 2 mars 2022

Le collège des bourgmestre et échevins

